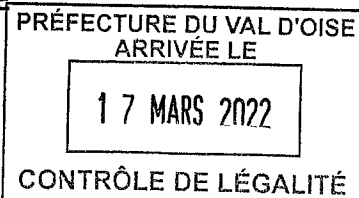


**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

n°22-01

Séance du 8 mars 2022



Date de convocation : 02 mars 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de
Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la
Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 14 Présentes : 35
Votants : 17 Votantes : 42

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-
Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Alexandre PUEYO, M. Philippe
PRIOUX, M. Antoine SANTERO, M. Morgan TOUBOUL,

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annèle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Morgan TOUBOUL,
M. Michel SOUTIF a donné pouvoir à M. Marc LE BOURGEOIS

Absents excusés : M. Pierre Edouard EON, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Roxane REMVIKOS

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2021

LE COMITE SYNDICAL,

VU les Statuts du Syndicat,

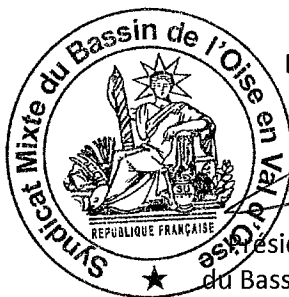
VU le Comité Syndical du 15 décembre 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

**42 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention**

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 15 décembre 2021.



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

n°22-02

Séance du 8 mars 2022

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE

17 MARS 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Date de convocation : 02 mars 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de
Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la
Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 14 Présentes : 35
Votants : 17 Votantes : 42

Étaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Alexandre PUEYO, M. Philippe PRIoux, M. Antoine SANTERO, M. Morgan TOUBOUL,

Ont donné pouvoir : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Morgan TOUBOUL, M. Michel SOUTIF a donné pouvoir à M. Marc LE BOURGEOIS

Absents excusés : M. Pierre Edouard EON, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Roxane REMVIKOS

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts du Syndicat,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

**42 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention**

A L'UNANIMITE,

DONNE ACTE au Président de la présentation des Orientations Budgétaires pour l'année 2022



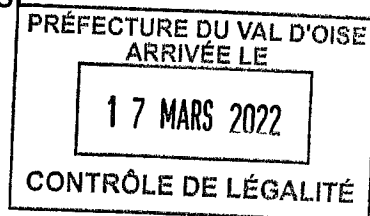
Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

n°22-03

Séance du 8 mars 2022



Date de convocation : 02 mars 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres	Voix délibératives	Voix délibératives Carte 3
En exercice : 20	En exercice : 51	En exercice : 19
Présents : 14	Présentes : 35	Présentes : 14
Votants : 17	Votantes : 42	Votantes : 36

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Alexandre PUEYO, M. Philippe PRIOUX, M. Antoine SANTERO, M. Morgan TOUBOUL,

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Morgan TOUBOUL, M. Michel SOUTIF a donné pouvoir à M. Marc LE BOURGEOIS

Absents excusés : M. Pierre Edouard EON , Mme Sylvie PESLERBE, Mme Roxane REMVIKOS

Objet : CARTE 3 : CONTRIBUTIONS PREVISIONNELLES 2022 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE POUR LA GESTION DES ITINERAIRES DE RANDONNEE LE LONG DES BERGES DE L'OISE SUR LES COMMUNES DE SAINT-OUEN-L'AUMONE ET NEUVILLE-SUR-OISE

LE COMITE SYNDICAL,

VU les Statuts du Syndicat,

VU la délibération n°20-34 relative à la convention pluriannuelle pour la gestion des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise sur les communes de Saint-Ouen-L'Aumône et Neuville-sur-Oise,

VU la délibération n°21-34 du 15 décembre 2021 relative à l'actualisation de la répartition des actions entre la carte 1 et la carte 3,

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer annuellement le coût des prestations,

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

36 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITE, des membres représentant la carte 3

APPROUVE les coûts prévisionnels 2022 relatifs aux opérations et aux frais de fonctionnement déclinés comme suit :

- Pour la commune de Saint-Ouen-L'Aumône : 18 371,90 € déclinés comme suit :
- 15 235 € correspondant au coût prévisionnel 2022
- 3 136,90 € correspondant au reliquat 2021

Pour la commune de Neuville-sur-Oise : 3 642,78 € déclinés comme suit :

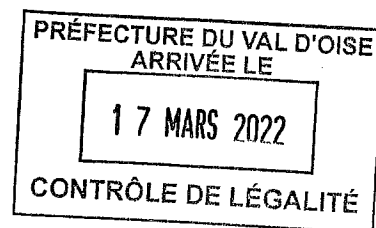
- 3 493,57 € correspondant au coût prévisionnel 2022
- 149,21 € correspondant au reliquat 2021

DIT que les dépenses et les recettes seront imputées sur le budget de la carte 3 du Syndicat.



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise



**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

n°22-04

Séance du 8 mars 2022



Date de convocation : 02 mars 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres	Voix délibératives	Voix délibératives Carte 4
En exercice : 20	En exercice : 51	En exercice : 24
Présents : 14	Présentes : 35	Présentes : 18
Votants : 17	Votantes : 42	Votantes : 20

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Alexandre PUEYO, M. Philippe PRIoux, M. Antoine SANTERO, M. Morgan TOUBOUL,

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Morgan TOUBOUL, M. Michel SOUTIF a donné pouvoir à M. Marc LE BOURGEOIS

Absents excusés : Mme Sylvie PESLERBE, Mme Roxane REMVIKOS, M. Pierre Edouard EON

Objet : CARTE 4 : CONVENTION 2022 RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN ECO-PATURAGE ET D'UNE FAUCHE ASSOCIEE PAR UN ELEVEUR AU SEIN DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU MARAIS DE BERNES-SUR-OISE

LE COMITE SYNDICAL,

VU les Statuts du Syndicat,

VU la convention pour la protection, la gestion et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles du Marais de Bernes-sur-Oise, des Bords de l'Oise à Mours et Grands jardins et bords d'Oise à Noisy-sur-Oise du 10 juin 2020,

VU le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Marais de Bernes-sur-Oise 2010-2021

Vu la convention 2021 relative à la mise en place d'un éco-pâturage et d'une fauche associée par un éleveur au sein de l'espace naturel sensible du marais de bernès-sur-Oise du 1^{er} juin 2021,

Vu l'état des lieux annexé à ladite convention du 18 juin 2021,

CONSIDERANT la politique des Espaces Naturels Sensibles et ses objectifs de préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et de sauvegarde des habitats naturels,

CONSIDERANT les objectifs, à long terme, du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Marais de Bernes-sur-Oise concernant la conservation et la sauvegarde des habitats et les espèces d'intérêt ainsi que la maîtrise des usages et l'accueil au public

CONSIDERANT le gain relatif à la mise en place d'un éco-pâturage au sein de l'Espace Naturel Sensible de Bernes-sur-Oise pour l'entretien des milieux, pour la diversification des pratiques de gestion ainsi que la faune et la flore associée

CONSIDERANT l'atout supplémentaire d'un point de vue pédagogique de cet éco-pâturage, avec la présence d'animaux de la ferme au sein de l'Espace Naturel Sensible de Bernes-sur-Oise

CONSIDERANT les résultats positifs suite à la mise en place d'un éco-pâturage en 2021

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

20 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITE, des membres représentant la Carte 4

APPROUVE la convention 2022 relative à la mise en place d'un éco-pâturage au sein de l'Espace Naturel Sensible du Marais de Bernes-sur-Oise dans le but d'entretenir les milieux tout en diversifiant les pratiques de gestion et apporter un atout pédagogique au site.

AUTORISE le Président à signer ladite convention.



Morgan TOUBOUL

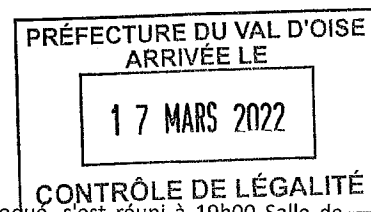
Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise



**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

n°22-05

Séance du 8 mars 2022



Date de convocation : 02 mars 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de
Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la
Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres :	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 14	Présentes : 35
Votants : 17	Votantes : 42

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Alexandre PUEYO, M. Philippe PRIoux, M. Antoine SANTERO, M. Morgan TOUBOUL,

Ont donné pouvoir : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Morgan TOUBOUL, M. Michel SOUTIF a donné pouvoir à M. Marc LE BOURGEOIS

Absents excusés : M. Pierre Edouard EON, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Roxane REMVIKOS

Objet : CONVENTION D'ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMERIQUE POUR LES COLLECTIVITES (ADICO)

LE COMITE SYNDICAL,

VU L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Conseil d'Etat du 11 mars 1958, reconnaissant aux collectivités le droit d'adhérer à des associations au même titre que des personnes physiques,

VU la loi n°2011-525 du 11 mai 2011,

CONSIDERANT les besoins du Syndicat dans l'aide à l'utilisation quotidienne des nouvelles technologies numériques

CONSIDERANT que l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique pour les Collectivités (ADICO) est en mesure d'assurer une assistance technique et d'accompagner le Syndicat dans ses démarches de dématérialisation des actes réglementaires auprès des administrations et dans la manipulation de logiciels à usage professionnel,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, par :

**42 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention**

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'adhésion du Syndicat à l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique pour les Collectivités (ADICO)

AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion à l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique pour les Collectivités (ADICO)

DIT que les dépenses seront inscrites au budget du Syndicat.



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

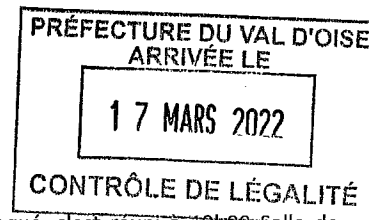


SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

n°22-06

Séance du 8 mars 2022



Date de convocation : 02 mars 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 14 Présentes : 35
Votants : 17 Votantes : 42

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Alexandre PUEYO, M. Philippe PRIOUX, M. Antoine SANTERO, M. Morgan TOUBOUL,

Ont donné pouvoir : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Morgan TOUBOUL, M. Michel SOUTIF a donné pouvoir à M. Marc LE BOURGEOIS

Absents excusés : M. Pierre Edouard EON, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Roxane REMVIKOS

Objet : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU COMITE SYNDICAL

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article 2121-8 du Code général des Collectivité Territoriales

VU l'article 25 des statuts du Syndicat

CONSIDERANT que le règlement intérieur du Syndicat relatif au fonctionnement du Comité Syndical ne doit pas inclure les articles liés aux règles applicables au personnel en matière d'organisation du temps de travail, de discipline, et de l'hygiène et la sécurité

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de présenter deux règlements distincts l'un de l'autre,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, par :

42 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITÉ

DECIDE la modification du Règlement Intérieur du Syndicat,

DIT qu'aucun des articles n°1 à 20 relatifs au fonctionnement du Comité Syndical n'a subi de modification dans son contenu actuel

APPROUVE le Règlement Intérieur du Comité Syndical dans sa nouvelle configuration,

DIT que cette décision abroge la délibération n°20-13 du 5 février 2020.



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise